

2) Votre enfant envisage une poursuite d'étude dans la voie générale.

C'est le principal changement imposé par la réforme du lycée. Les filières L, ES, S disparaissent.

- Tous les élèves auront un enseignement commun en 1^{ère} puis en Tale.

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4H00	4H00
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	3H00	3H00
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0H30	0H30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4H30	4H00
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2H00	2H00
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2H00	2H00
	16H00	15H30

-Ils ajouteront à cela un choix de 3 enseignements de spécialité en 1^{ère} (4h chacune) puis restreindront ce choix à 2 spécialités (parmi les 3 choisies en 1^{ère}) pour la classe de Tale (6h chacune). Toutes les spécialités ne seront pas proposées dans chaque lycée, comme c'est déjà le cas actuellement mais ou moins dans un lycée voisin (exemple : lycée Daumier, Lycée Marseillevyre, lycée Marie Curie, lycée agricole des Calanques).

Pour le moment, la carte de répartition des enseignements de spécialités par lycée n'est pas arrêtée par les services du Rectorat ; le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des spécialités qui seront possibles dans au moins l'un des lycées du réseau.

Enseignements de spécialité	Première Au choix 3 spécialités	Terminale 2 spécialités seulement
ARTS (principalement par le lycée Marseillevyre ou Daumier selon la spécialité)	4H00	6H00
BIOLOGIE, ECOLOGIE (lycée agricole des Calanques)	4H00	6H00
HISTOIRE GEOGRAPHIE, GEOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4H00	6H00
HUMANITES, LITTERATURE, ET CULTURES ETRANGERES	4H00	6H00
LANGUES, LITTERATURES ET CULTURES ETRANGERES	4H00	6H00
LITTERATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITE (pas au lycée Périer)	4H00	6H00
MATHEMATIQUES	4H00	6H00
NUMERIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4H00	6H00
PHYSIQUE-CHIMIE	4H00	6H00
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4H00	6H00
SCIENCES DE L'INGENIEUR	4H00	6H00 *
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	4H00	6H00
	12H00	12H00

*avec un complément de 2h00 en sciences physiques